

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 JANVIER 2021

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les séances du conseil demeurent en huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 20 janvier 2021, à 19 h 59**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE (TEAMS):

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS (en Teams) :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice au communications et
à la promotion du territoire
M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M. Sami Bdiri , greffier
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18h30 à 19 h 59.

01-21-028

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 59 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 22 janvier 2021 (décret 03-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription

intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-21-029

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le conseil de la MRC est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Il n'y a pas eu d'intervention de la part de la préfète au présent point de l'ordre du jour.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ.

M^{me} Bolduc informe les membres du conseil que plusieurs discussions ont eu lieu avec des consultants au sujet de la connectivité Internet haute vitesse.

Elle ajoute aussi que le conseil suit de très près le dossier du déploiement de l'Internet haute vitesse dans la région.

01-21-030

CONNECTIVITÉ | APPUI AUX PROJETS DE COUVERTURE INTERNET HAUTE VITESSE AUPRÈS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE UNIVERSELLE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a défini clairement ses attentes quant au projet de développement qu'elle souhaite appuyer pour desservir le territoire : offrir un haut débit minimal de qualité avec une offre de grille tarifaire compétitive à toutes les résidences et entreprises situées en milieu urbain comme rural, et ce, dans toutes les municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT le lancement du Fonds fédéral pour la large bande universelle;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de subvention doté d'une enveloppe de 1,75 milliard de dollars a été conçu de façon à financer des projets d'infrastructure à large bande qui permettront aux communautés rurales et éloignées d'accéder à des services Internet d'une vitesse minimale de 50/10 Mégabits par seconde (Mb/s);

CONSIDÉRANT QUE ce soit pour l'occupation du territoire, pour l'apprentissage scolaire de nos enfants, pour la vitalité économique de nos entreprises et commerçants ou pour briser l'isolement, l'accès à Internet haute vitesse est une nécessité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest demande l'appui de la région pour soutenir le projet piloté par Vidéotron pour desservir le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accorde un appui au projet de Vidéotron pour la MRC d'Abitibi-Ouest qui vise à brancher tous les résidents, entreprises et institutions de l'Abitibi-Ouest aux services à large bande.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue appuiera toute initiative en lien avec le Fonds pour la large bande universelle pour assurer une couverture efficiente en Internet haute vitesse à haut débit pour tout territoire rural.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LES AGRICULTURES INNOVANTES ET RÉVISION DU PDZA.

M^{me} Bolduc mentionne que la révision de la PDZA suit son cours et que l'échéance est respectée. Elle ajoute qu'une rencontre de consultation des intervenants du milieu a eu lieu le 19 janvier par visioconférence.

Concernant les agricultures innovantes, elle souligne que le 14 janvier dernier, l'Université du Québec a annoncé, lors d'une conférence de presse virtuelle, le lancement du projet de recherche concernant le développement de grandes cultures biologiques en région. Ce projet de recherche, soutenu par la MRC de Témiscamingue, cadre avec le pôle d'excellence sur les agricultures innovantes et il se déroulera sur un horizon de 8 ans.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.**

M^{me} Bolduc informe les membres du conseil que diverses rencontres ont lieu pour réfléchir à une mise à jour du plan d'action de la Planification stratégique, la pandémie ayant modifiée passablement les actions en cours. Il s'avère important de réfléchir au positionnement du territoire dans ce contexte. Un grand GAMME pourra se tenir en 2022 pour partager les issus des travaux.

Information **ENJEU PONCTUEL | GESTION DE LA COVID-19.**

M^{me} Bolduc, rappelle que la vaccination contre la COVID-19 a commencé le 19 janvier au Témiscamingue. Afin de mieux renseigner les citoyens et répondre à leurs préoccupations à ce sujet, une émission spéciale est prévue la semaine prochaine à la radio, en collaboration avec le CISSS-AT.

De plus, elle mentionne qu'il n'a pas eu de nouvelles éclosions de la COVID-19 et que la propagation est sous contrôle.

Elle ajoute qu'à la suite de l'initiative du comité sanitaire stratégique de la MRC, un répertoire des activités hivernales au Témiscamingue a été conçu avec la collaboration des municipalités, et maintenant disponible sur le site de la MRC.

Information **ENJEU PONCTUEL | LES ACHATS REGROUPÉS (LOI 37).**

M^{me} Bolduc souligne, à nouveau, les impacts négatifs que pourrait avoir cette loi sur les commerces locaux. Elle rappelle qu'au cours de la rencontre qui a eu lieu le 19 janvier 2021 avec M^{me} Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a invité le gouvernement du Québec à favoriser l'achat local en instaurant une politique d'achat local.

La MRC de Témiscamingue adressera sous peu une lettre à la Présidente du Conseil du Trésor pour demander la suspension de l'application de la loi 37 tout en pressant le gouvernement à adopter une politique d'achat local.

Information **ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "Complexe des eaux profondes" dépose un rapport sommaire sur l'état d'avancement des travaux de l'OBNL.

Il rajoute que des démarches ont été entreprises auprès d'Investissement Québec pour demander un soutien financier à la réalisation du projet.

Il informe les membres du conseil des prochaines étapes, ainsi les municipalités participantes devront s'entendre prochainement sur un protocole d'entente pour faire avancer le dossier.

01-21-031

MOTION DE FÉLICITATIONS.

CONSIDÉRANT tout le travail réalisé au cours des derniers mois dans le dossier d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
Et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC adresse une motion de félicitations à Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers pour son leadership, son implication et l'excellent travail réalisé dans le présent dossier.

Information

PROJET DE NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE | DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS.

M. Daniel Barrette dépose le rapport final concernant la démarche sous le leadership de la municipalité de Laverlochère-Angliers pour faire cheminer le dossier d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue. Par ce dépôt, le mandat de la municipalité s'avère terminé.

01-21-032

ENJEU PONCTUEL | PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN.

CONSIDÉRANT la limitation de charge à 10 tonnes sur le pont P-07542 (route 391 – ruisseau l'Africain);

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de mettre rapidement en place une solution afin de minimiser l'impact sur le coût de transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du conseil pour soutenir la réalisation d'une voie de contournement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de documenter davantage le dossier pour outiller les membres du conseil à prendre une décision éclairée sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** le comité administratif afin d'étudier le dossier, d'entreprendre les démarches préparatoires et adresser ses conclusions et ses recommandations au conseil de la MRC.

01-21-033

FONDS RÉGIONS RURALITÉ : VOLET 2 - PROJETS SPÉCIAUX | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DE PROJETS.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière par la Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE c'est un projet d'envergure qui représente un levier de développement d'un des pôles d'excellence porté par la MRCT et la planification stratégique du territoire, soit le tourisme d'aventure-nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet dotera le territoire d'un nouvel outil qui vient répondre aux besoins identifiés au niveau plein air et apportera de retombées majeures en termes de structuration de l'offre plein air, visant à utiliser le plein potentiel du territoire à ce niveau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra s'assurer de travailler en complémentarité avec les services et infrastructures déjà présents en plein air, pour éviter le dédoublement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue alloue un budget de 125 000 \$ selon la répartition suivante: 75 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022 et 25 000 \$ en 2023.
- **DE RÉITÉRER** la recommandation du comité du GAMME qui considère impondérable le fait que l'organisme travaille avec les services en place et les infrastructures existantes pour éviter tout dédoublement.

Information

SERVICE INCENDIE | PROJET D'AUTO-INSPECTION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE - BILAN 2020.

Le projet avertisseur de fumée s'est terminé le 15 décembre 2020, et quoique la méthode d'inspection fut modifiée, les objectifs d'actions en prévention incendie auprès de la population sont atteints. La MRC du Témiscamingue offre le service de vérification des avertisseurs de fumée depuis 2015 et l'année 2020 n'a pas été une exception. Nous avons tout mis en place pour répondre aux objectifs du Ministère de la Sécurité publique, selon leur recommandation en contexte de pandémie.

Ainsi neuf cent cinq logements furent inspectés pour vérifier la conformité du détecteur de fumée et les municipalités concernées vont recevoir une liste des logements inspectés.

Un programme pour l'année 2021 sera présenté au conseil prochainement.

Information

SERVICE INCENDIE | FIN DU CONTRAT - INSPECTIONS ET PLANS D'INTERVENTION RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS.

La MRC a lancé un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels en juillet dernier, pour la réalisation des inspections et des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en sécurité incendie. Prudent Groupe Conseil s'est vu octroyé le mandat le 26 août 2020. Les inspections se sont déroulées durant la semaine du 21 septembre et les plans d'intervention ont été finalisés en décembre. Dès la réception des documents, la MRC les acheminera aux propriétaires des bâtiments inspectés. Prudent Groupe Conseil est responsable de faire un premier suivi avec les propriétaires afin de discuter des déficiences s'il y a lieu, ainsi que pour répondre aux questions en lien avec le plan d'intervention. La chargée de projet en sécurité incendie prendra ensuite en charge les différents suivis à faire avec les propriétaires.

À noter que les 10 inspections qui étaient prévues ont toutes été exécutées et les propriétaires des bâtiments ont été collaborateurs avec le conseiller principal, responsable des inspections chez Prudent Groupe Conseil.

01-21-034

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRCT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 206-12-2020.

CONSIDÉRANT le règlement n° 206-12-2020 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2021 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés » adopté par le conseil, à sa séance du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 976 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil, tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la répartition des sommes payables à la MRCT, pour l'exercice financier 2021, en vertu du règlement n° 206-12-2020 (Budget 2021), adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 16 décembre 2020, soit approuvée, telle que présentée par la directrice générale – secrétaire-trésorière.
- **QUE** copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2021.

01-21-035

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT la démission de M. Yves Ouellet comme représentant de la MRC au conseil d'administration de Communication-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le CA de Communication-Témiscamingue, selon leurs règlements généraux, n'a plus quorum, vu qu'il manque un administrateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M^{me} Lyne Gironne pour agir à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue au sein du conseil d'administration de Communication-Témiscamingue.

01-21-035

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT la démission de Madame Patricia Noël;

CONSIDÉRANT QU'un siège est réservé à un représentant de la MRC de Témiscamingue au sein du conseil d'administration de la Société de développement du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Bruno Boyer pour agir à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue au sein du conseil d'administration et à la commission finance de la Société de développement du Témiscamingue.

01-21-036

NOMINATION DES MEMBRES SUR LE COMITÉ AVISEUR EN ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT la décision du conseil de la MRC, à sa séance du 16 décembre 2020, de mettre en place un comité aviseur en attractivité;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver l'effervescence autour de la stratégie d'attractivité du territoire, qui s'est construite avec la population entre 2017 et 2019, il sera important de continuer à mobiliser les acteurs du milieu quant à ce mandat de taille;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité serait de faire des recommandations documentées au conseil de la MRCT, ce qui permettrait de continuer à avancer avec des enlignements concertés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la nomination des représentants suivants pour agir à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue au sein du comité aviseur en attractivité :

M^{me} Claire Bolduc, préfète;
M. Luc Lalonde, membre élu du secteur centre;
M. Alexandre Binette, membre élu du Secteur Est;
M. Nico Gervais, membre élu du secteur nord;
M. Yves Ouellet, membre élu du secteur sud;
M^{me} Caroline Renaud (Témisko), représentante du secteur du milieu d'emploi;
M. Robin-Pierre Bergeron, représentant du secteur du milieu d'emploi;
M^{me} Édith Kpodékon, représentant « immigrant »;
M. Guillaume Gonzalez (CJET), représentant « attraction-rétention »;
M^{me} Catherine Drolet-Marchand, membre de soutien, secteur attraction;
M^{me} Lysandre Rivard, membre de soutien, secteur tourisme.

- **QUE** le remboursement des dépenses et la rémunération des représentants du conseil de la MRC soient calculés selon la politique en vigueur.
- **QUE** le remboursement des frais de déplacement des autres représentants soit calculé selon le taux en vigueur.

01-21-037

NOMINATION DES MEMBRES SUR LE COMITÉ AVISEUR EN TOURISME.

CONSIDÉRANT la décision du conseil, à sa séance du 25 novembre 2020, soit de mettre en place un comité aviseur en tourisme;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat de faire des recommandations documentées au conseil de la MRCT sur le développement touristique du territoire pour l'orienter dans ses interventions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la nomination des représentants suivants:

M. Simon Gélinas, membre élu du secteur centre;
M. Vincent Gingras, membre élu du secteur est;
le représentant du secteur nord sera désigné ultérieurement;
M^{me} Patricia Noël, membre élu du secteur sud;
M^{me} Carine Bergeron, représentante du secteur « Aventure-nature »;

Marie-Pier Valiquette, représentante du secteur « Attractions touristiques » (conditionnel à son acceptation);
M. Danny Laperrière, représentant le SDT;
le représentant du secteur « hébergement » sera désigné ultérieurement;
M^{me} Hélène Lessard, représentante du secteur « agrotourisme »;
M^{me} Lysandre Rivard, membre de soutien, secteur tourisme;

- **QUE** le remboursement des dépenses et la rémunération des représentants du conseil de la MRC soient calculés selon la politique en vigueur.
- **QUE** le remboursement des frais de déplacement des autres représentants soit calculé selon le taux en vigueur.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSULTANT SUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE 28 TERRAINS DE VILLÉGIATURE, AU LAC MORAN, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN. (INFORMATION).

Depuis mai 2014, la MRC perçoit les loyers des camps de chasse et des chalets en location avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ce mandat comprend aussi l'étude et le tirage au sort de lots de villégiature de 4000 mètres carrés ou plus en terres publiques. Le 18 mars 2020, le conseil de la MRC octroyait un contrat à Services-conseils Arnaud Warolin (15 875\$, taxes en sus) pour un inventaire terrain, le lotissement et la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Moran (Béarn). Le contrat est terminé, à la satisfaction de la MRC et du MERN.

L'échéancier a été respecté. Il n'y a pas eu d'extras ni de dépassement de budget.

Prochaines étapes

Il reste à la municipalité de Béarn à décider lesquels parmi les 28 terrains proposés seront offerts au public en 2021. La MRC inscrira ces terrains (ainsi que onze terrains au lac Témiscamingue, secteur Boom Camp) au prochain tirage au sort (automne 2021).

C'est la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) qui gère les inscriptions et qui fait le tirage au sort. Le tirage au sort de terrains de villégiature s'adresse à toute personne de 18 ans et plus (inscription : ± 32\$). Après le tirage au sort, la MRC contacte les gagnants qui choisissent un des terrains disponibles. La MRC fait signer les baux.

Information

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE | CONSULTATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS D' ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES POUR 2021-2022.

Les membres du CSP sont invités à réfléchir sur les prochaines priorités d'actions pour la MRC pour la prochaine année, à partir du 1er avril 2021.

Lors de l'établissement des priorités, il importe de bien cibler de manière spécifique les attentes du milieu municipal. Le CSP demande l'avis auprès du conseil de la MRC et consulte ainsi les membres du conseil pour recueillir les attentes du milieu municipal.

Dans ce cadre, M. Yves Ouellet mentionne que les grandes priorités de la Ville de Témiscamingue en matière de sécurité publique concernent la lutte contre le trafic des stupéfiants et la sécurité des piétons.

Rappelant que pour la dernière année, le CSP avait ciblé les actions suivantes:

1. Intervenir en matière de stupéfiants, avec une attention particulière auprès du milieu scolaire;
2. Sécuriser le réseau routier en y incluant les routes secondaires, tout en sécurisant les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.);
3. Consolider le parrainage dans les municipalités locales;
4. Sécuriser le réseau routier et les plans d'eau dans le secteur de Laniel, avec une attention particulière pour l'ouverture du parc Opémican.

Information **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES.**

M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury, informe le conseil qu'une demande a été acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que ce dernier propose une démarche d'accompagnement pour la gestion de leurs conseils municipaux de Latulipe-et-Gaboury afin d'améliorer le climat actuel.

Information **AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

01-21-038

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 17 février 2020

Il est 21 h 00.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière



